

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2010 – 19 H**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDIRAS a été convoqué le premier décembre deux mille dix, en session ordinaire, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales pour le sept décembre deux mille dix à dix neuf heures

Le Maire,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLETANT, Maire de LANDIRAS, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le sept décembre deux mille dix à dix neuf heures au lieu habituel de ses séances.

**Présents** : M.PELLETANT JM, MME BARADUC L., M. AMANIEU Y., Mme MENERET V., M.TRENIT B., M. ANDRÉ L., M. HARDY M., M. DUFOUR P., M.COURTABESSIS P., M.RICAUD B., M. GOSSART JM., MME VIGNATI E., MME HERY-BOUÉ C.,  
**MME MARQUETTE M.**

**Absents excusés** : M. GIROIRE A. (*pouv. à M.PELLETANT*), M.BARO J.P., Mme REYNAUD V., (*Pouv. à Mme MENERET*), M.CARREYRE T. (*Pouv. à M.COURTABESSIS*), Mme ROUPP N. (*Pouv. à M.GOSSART*)

Secrétaire de séance : **Mme BARADUC L.**

### **Ordre du jour** :

- Approbation du Procès-verbal du 19 octobre 2010
- Délibération portant sur la demande de subvention au Conseil Général pour les études préalables de la CAB2 et de la CAE.
- Délibération autorisant la signature de la convention avec le Département dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 11 au quartier « Menon »
- Délibération portant sur le transfert au SDEEG de la compétence « éclairage public »
- Délibération portant sur l'augmentation du tarif de la garderie périscolaire au 01 janvier 2011
- Délibération portant sur le renouvellement du contrat d'assurance du personnel proposé par CNP assurance
- Délibération portant sur la modification des statuts de la communauté de communes du canton de Podensac.

QUESTIONS DIVERSES.

### **APPROBATION DU P.V. DU 19 octobre 2010**

Monsieur le Maire relève une erreur concernant la parcelle D 2154 cédée à la commune qui a une superficie de 40 ca et non de 40 a comme indiqué.

M. HARDY aimerait que l'on change les termes de sa phrase à propos du contentieux du chemin de Lègue : il a parlé de « menacer » de réouvrir le chemin rural pour obtenir un compromis. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire annonce qu'il sera ajouté 2 délibérations à l'ordre du jour : l'une concernant l'attribution de la bourse au permis de conduire l'autre le versement d'une subvention à l'Association « Alternative LGV »

### **1-Demande de subvention auprès du Conseil Général – Etudes préalables de la CAE et de la CAB**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général de la Gironde s'est prononcé favorablement sur les candidatures de la commune de Landiras à une convention d'Aménagement d'Ecole (CAE) lors de sa commission permanente du 29 Mai 2009 et à une deuxième Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) le 27 novembre 2009 .

La mise en concurrence organisée dans la cadre des études préalables à ces deux

conventions a permis de désigner le cabinet NECHTAN à hauteur de 9 400 € HT pour la C.A.E. et 12 300 € HT pour la C.A.B.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à demander les subventions du Conseil Général pour le financement des études préalables à la Convention d'Aménagement d'Ecole et à la Convention d'Aménagement de Bourg de Landiras.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2-Convention avec le Département pour des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD11**

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement de sécurité sur la RD 11 à « Menon » est en cours depuis 2009 et va pouvoir être enfin finalisé. Des ajustements ont été apportés avec, entre autres, la réalisation d'une olivette.

M. TRENIT trouve inadmissible que ce soit aussi long et regrette que les travaux n'aient pas eu lieu cet été. Mme MARQUETTE demande si c'est la meilleure solution qui a été retenue. Monsieur le Maire n'en est pas convaincu mais c'est la seule acceptée par le Conseil Général. M. TRENIT estime que c'est à la CDC de traiter le problème des eaux pluviales arrivant sur ce carrefour. Plusieurs conseillers trouvent que les dépenses engagées par les collectivités pour palier les excès de la vitesse sont de plus en plus importantes alors qu'il s'agit d'un problème de non-respect du code de la route.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention qui permet à la Commune de réaliser un îlot ralentisseur sur le réseau départemental afin de sécuriser le quartier « Menon ». Le montant estimé de cette olivette s'élève à 49 372€ HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **3-Transfert au SDEEG de la compétence « Eclairage Public »**

M. TRENIT explique qu'afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière de travaux relatifs à l'Eclairage Public. La Commune garde le pouvoir de la décision sur le choix des travaux mais profite d'un gain de temps et d'argent : montage des dossiers, subventions, marchés, suivi, etc. La Communauté de communes n'ayant pas pris la compétence des travaux neufs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer au SDEEG pendant une durée de 9 ans les prérogatives suivantes :

-maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mise en conformité et améliorations diverses;

-maîtrise d'oeuvre des travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental ;

-maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public hors compétence de la Communauté de communes.

La délibération est votée à l'unanimité.

## **4-Augmentation du tarif de la garderie périscolaire.**

Mme MENERET explique que la garderie périscolaire a été créée en 1992 et que le tarif par enfant et par journée est resté inchangé, soit 1.52 €.

Compte tenu des activités proposées aux enfants, danse, théâtre, multisports, etc., elle propose d'augmenter ce tarif de 3%, soit un coût journalier de 1,57€, à partir du 1er Janvier 2011. Mme Marquette demande combien il y a d'enfants à la garderie. Pour le moment ils sont 228 le midi, 126 le soir et 28 à l'étude. Le tarif est institué à la journée et

ne tient pas compte du temps de présence de chaque enfant à la garderie. D'autres systèmes de paiement, comme un tarif à la 1/2 heure, pourraient être étudiés, mais ils pénaliseraient les enfants qui restent longtemps. Quant aux subventions de la CAF, elles sont en ce moment inexistantes et ses préconisations sont difficiles à mettre en oeuvre sur notre commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **5-Contrat d'assurance incapacité de travail 2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a demandé une proposition d'assurance à CNP assurances pour la couverture des risques incapacités du personnel.

Mme MARQUETTE demande quel est le taux de cotisation; Mme SOURBET précise que le taux exact des cotisations sera mentionné au compte rendu de la présente réunion (6.05 % pour les agents affiliés à la CNRACL et 1.65 % pour les agents IRCANTEC)

La délibération est votée à l'unanimité

#### **6- Adoption des modifications des statuts de la Communauté de communes**

Monsieur le Maire explique que la première des modifications permet à la CDC d'adhérer à un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique).

Elle est stipulée dans la rubrique : Politique du logement et du cadre de vie

A cet effet il est ajouré à la suite du point « Action en faveur des personnes âgées : - portage des repas à domicile - accompagnement. » un nouveau point : « Information et orientation des personnes âgées ou en situation de handicap et coordination des services dont elles peuvent bénéficier. ».

La deuxième modification concerne la rubrique : Création, aménagement et entretien voirie.

« Création, Aménagement et Entretien de la voirie communale revêtue et des chemins ruraux revêtus listés en annexe aux présents statuts » : compléments et corrections au tableau des voies déléguées.

M. le Maire explique que la commune de Landiras va être elle aussi amenée à déléguer des voiries nouvellement revêtues comme au « Bourdieu » et au « Petit Boiste » ainsi que la route qui passe devant la Mairie et le Cercle, voirie qui n'a pas encore été déléguée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7-Attribution de la bourse au permis de conduire.**

Mme MENERET explique que deux jeunes Landiranaïses ayant fait preuve de bénévolat auprès des structures associatives ont déposé des dossiers de bourse au permis de conduire ; elle rappelle le règlement adopté lors du conseil municipal du 2 novembre 2009 ; le but étant d'attirer les jeunes vers les associations ; à elles de les fidéliser.

Ces 2 dossiers ont été déclarés recevables par la Commission « Ecole-Jeunesse et Sports- Vie Associative ».

L'un a été déposé par M. BERGOGNAT Julien pour un bénévolat effectué auprès de la Menonnaise, la Fraternelle, la Festive et la Clef Bleue. L'autre a été déposé par M. DEMONSAIS Wilfried pour un bénévolat effectué auprès de la Festive.

Le Conseil Municipal s'engage à respecter les modalités prescrites dans la convention de partenariat signée avec l'Auto-Ecole.

Monsieur le Maire pense que ces exemples vont motiver d'autres jeunes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8-Versement de subvention à l'association Alternative LGV**

Monsieur le Maire rappelle la demande faite par Alternative LGV, association constituée

d'élus du Lot et Garonne qui a pour but de réaliser une étude comparative basée sur l'aménagement en voie rapide et sécurisée de la ligne existante Bordeaux-Toulouse dans le cadre d'une proposition contradictoire au projet de ligne à grande vitesse.

Cette association sollicite une subvention de 1000 € pour financer une étude dont le coût est estimé à 90 000 €.

M. le Maire propose une subvention de 500 €.

Mme Marquette demande pourquoi la Communauté de Communes de Montesquieu a renoncé à son propre projet d'étude.

Monsieur le Maire explique que l'avocat de la CDC de Montesquieu a déconseillé une étude pour ce territoire en raison de son peu d'efficacité, ce secteur n'étant que peu touché par la création d'un nouveau tronçon. Il semble qu'elle soit plus opportune en Lot et Garonne où il y a création d'une nouvelle voie rapide : Landiras comme Beaulac Bernos (qui a voté la subvention) sont plus proches de la situation du Lot et Garonne et pourront peut-être tirer partie de cette étude pour se défendre contre les nuisances annoncées. La CDC de Montesquieu participe financièrement à l'étude lancée par le Lot et Garonne qui prend en compte le projet Bordeaux Toulouse sur toute sa longueur.

Mme VIGNATI regrette que la commune n'ait pas reçu plus de détails sur le programme de cette étude ; elle souhaite connaître le contenu du cahier des charges. M. le Maire fait lecture des propositions d'expertise demandées par l'association aussi bien en ce qui concerne le côté technique que le côté financier ou le côté environnemental. M. HARDY pense que 1000 € ce n'est pas trop si cette étude peut stopper le projet.

Monsieur le Maire précise que la commune ne versera pas la subvention avant d'avoir obtenu une copie de la convention entre l'association et le bureau d'études.

Mme MENERET propose de voter 500 € et de joindre un courrier en leur demandant de nous tenir au courant de l'avancée du financement de l'étude quitte à nous de décider ensuite de verser un supplément si besoin. Elle propose de solliciter la Communauté de communes afin qu'elle soutienne aussi financièrement cette étude.

La délibération concernant l'attribution d'une subvention de 500 € à cette association est votée par 16 Pour 1 Contre et 1 Abstention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Transport scolaire**

Mme MENERET rapporte que le Syndicat du collège rencontre des difficultés dues à un gros retard de paiement des familles. La dette totale se monte à 8 000 € , dont 1 100 € pour Landiras, pour des mensualités de 13 €.

Le Conseil général a donné sa position : pas de paiement : pas de transport ; l'école est obligatoire, pas le transport.

Des structures d'aides existent pour les familles en difficulté à condition de les solliciter. Certaines familles ont déménagé sans laisser d'adresse. Bien que le Percepteur essaie par tous les moyens de faire rentrer les impayés, les élus sont obligés à un moment donné de voter des admissions en non valeur (1200 € récemment)

Les élus délégués au Syndicat du Collège vont devoir se prononcer lors du prochain Conseil Syndical et souhaitent connaître l'avis du Conseil Municipal de Landiras : « Faut-il continuer à transporter les enfants dont les familles ne sont pas en règle avec le paiement ? ».

Mme MENERET confirme que si on autorise ce transport ce sont les communes qui paieront.

Mme VIGNATI regrette que l'on en arrive à priver un enfant d'école. Mme MENERET précise que parmi les familles qui ne paient pas beaucoup ont les moyens matériels de payer ou de conduire les enfants à l'école.

M. COURTABESSIS pense qu'à partir du moment où des structures existent pour aider les

familles ce sont les parents eux mêmes qui pénalisent les enfants en ne faisant pas les démarches et les élus ne peuvent pas culpabiliser à leur place.

Monsieur le Maire rappelle que dès que la Mairie est informée des retards de paiement elle envoie une lettre aux familles concernées en leur proposant de se rapprocher de l' élu responsable du CCAS.

M. HARDY demande comment le « non transport » se traduira concrètement. Il lui est répondu que la carte de transport ne sera pas délivrée à l'enfant.

2 élus sont pour le transport, les autres sont contre.

Mme MENERET informe par ailleurs le Conseil Municipal que, pour le moment, la reconstruction du collège n'est pas prévue, le Conseil général attendant une solution foncière.

Elle confirme d'autre part que les bonshommes playmobils que le conseil municipal « jeunes » souhaite installer sur la commune ont été déjà installés à Mont de Marsan et ne posent pas de problème de dégradation.

M COURTABESSIS demande des précisions sur la vente de Menon. Monsieur le Maire explique qu'il a été informé par M. HESLOUIN qu'un sous-seing était signé et que ce dernier ne s'opposerait pas à ce que la commune achète le hangar.

Monsieur le Maire regrette la situation car il avait fait, au propriétaire, il y a plus d'un an, une proposition d'achat par la commune.

Monsieur le Maire a demandé aux Domaines une évaluation pour la partie que l'acquéreur souhaite revendre à la commune (hangar + chai + un peu de terrain = 373 m<sup>2</sup>). La commune garde la possibilité de préempter sur l'ensemble.

D'autre part M. O. RICAUD a fait border la place de la fête et souhaite clôturer, ce qui pose donc le problème de la pérennité de cette fête.

Si la Mairie achète le hangar ce n'est pas uniquement pour sauver la fête, c'est aussi pour régler le problème posé par la DFCL qui vient d'acquérir une tonne et qui souhaite la garer auprès du camion. En déplaçant le matériel de la DFCL à Menon, la Mairie pourra récupérer l'espace laissé dans le bâtiment de « la colonie ». M. B. RICAUD (comme M. COURTABESSIS) pense qu'en faisant préemption sur l'ensemble proposé à la vente (soit un coût de 165 000 €) on garde la possibilité de la fête sur l'arrière et en plus on peut faire du logement avec le bâti qui existe déjà. Mme BARADUC juge qu'effectivement le prix d'achat pourrait être assumé par la commune mais qu'il faut aussi penser à tout l'investissement qu'il faudrait faire pour la réhabilitation de l'ensemble parallèlement à la seule acquisition du hangar.

Monsieur le Maire pense que la Menonnaise a aussi son rôle à jouer pour faire valoir ses droits sur la place.

M. TRENIT donne le compte-rendu des travaux de sa commission à la CDC : Les résultats du SPANC relatifs aux contrôles des assainissements autonomes sont arrivés en mairie. Certaines installations sont en effet non conformes. Il faudra envisager les suites à donner à ces résultats. Les travaux de voirie 2010 se feront en début 2011 et ceux de 2011 dans l'été 2011. Pour l'enfouissement des réseaux la fin des travaux est prévue pour le 25 janvier.

M. TRENIT donne aussi des précisions sur la dépose et pose du filet au stade.

Mme HERY BOUE s'inquiète de la ligne téléphonique de Pouton qui est décrochée.

Mme MARQUETTE demande des nouvelles du contentieux de la place. M. le Maire précise que les travaux devraient commencer en Janvier.

La séance est levée à 21h10